

Newsletter du GIT Grand Est

Par l'équipe du GIT Grand Est



Lettre aux sénateurs

par Aurore Clauss, Webmaster et Community manager Grand Est.

La "Proposition de loi numéro 3718 pour renforcer la prévention en santé au travail", adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale, a été transmise au Sénat le 17 février dernier.

En attendant de connaître les dates d'examen des textes au Sénat, nous avons décidé de faire entendre notre voix et de faire connaître aux sénateurs nos revendications.

Pour cela, un courrier a été envoyé aux représentants de chaque groupe politique au Sénat.

Vous trouverez cette lettre aux pages 3 et 4 de cette newsletter.

Le GIT continue de se mobiliser pour faire entendre votre voix. Dans ce cadre, le groupement organise ce mardi 2 mars 2021 un Café-Débat, autour de cette proposition de loi.

Le but est d'entendre et de connaître le point de vue de tous, face à cette loi à venir. Adhérent ou non .N'hésitez pas à vous inscrire et faire passer l'information!

[INSCRIPTION CAFE-DEBAT](#)



Café-débat



Aujourd'hui, café débat à 13 heures, en visio-conférence, afin d'échanger sur la Loi Santé Travail. Le GIT et le RIEEST (Réseau des Infirmiers Enseignants en Santé au Travail) seront présents pour nourrir notre vision de la profession et du contexte actuel sur la Loi Santé Travail.

Mardi 2 mars - 13h

“CAFÉ” DÉBAT

Infirmier.e.s de Santé au Travail, échangeons sur la loi Santé Travail adoptée en 1ère lecture.

RIEEST

Groupement des Infirmiers de Santé au Travail
GIT

[Je m'inscris](#)

A photograph showing a man standing and a woman sitting in a room. The man is wearing a dark blue shirt and black pants. The woman is wearing a light-colored patterned top. They appear to be in a professional setting, possibly a meeting or a video conference.

Proposition de loi

Groupement des infirmier.e.s de Santé au Travail



Lettre ouverte aux sénateur.ices - Mardi 23 février 2021

Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs,

Nous, Groupement des infirmiers en Santé au Travail, vous sollicitons ce jour suite à l'adoption en première lecture à l'Assemblée Nationale, de la Proposition de Loi numéro 3718 portant sur le renforcement de la prévention en santé au travail.

Cette proposition de Loi qui entend réformer une fois de plus la santé au travail, a pour base l'Accord National Interprofessionnel signé le 10 décembre 2020, auquel nous n'avons pas été associés, alors même que nous sommes les premiers concernés.

Voici encore une réforme supplémentaire qui n'a de réforme que le nom et qui ne résoudra pas la principale difficulté dont souffre la santé au travail: la pénurie de médecins de travail, et qui laisse une nouvelle fois la profession des infirmiers de Santé au Travail sur le bas côté. Cette réforme concerne le suivi de 16 millions de salariés qui, à ce jour, est réalisé majoritairement par des infirmiers de santé au travail. Depuis 2017 ces derniers sont autorisés à effectuer le suivi de santé des salariés en effectuant les visites d'information et de prévention initiale ou périodique.

Alors pourquoi nous évincer, nous ignorer, pourquoi cette non-reconnaissance, de notre savoir- faire de la part des députés qui ont adopté ce texte en 1ere lecture rejetant tous les amendements qui permettaient une vraie reconnaissance de la profession, alors que l'Ordre National des Infirmiers nous soutient dans notre démarche et qui porte sur 3 points :

- la reconnaissance de notre spécialité ;
- une formation universitaire obligatoire ;
- le statut de salarié protégé.

La réponse est simple. Assurer ce suivi de santé de millions de salariés à un coût, il faut donc faire des économies. En utilisant les infirmiers de santé au travail qui, depuis 2012, ont été massivement recrutés pour assurer le suivi de santé des salariés salariés. Les services de santé au travail ont ainsi récupéré, à moindre coût, une main d'œuvre compétente, ayant le sens des responsabilités, leur permettant ainsi de respecter leurs obligations réglementaires envers les employeurs.



Proposition de loi

Groupement des infirmier.e.s de Santé au Travail



Lettre ouverte aux sénateur.ices - Mardi 23 février 2021

Aujourd'hui, que ce soit en entreprise ou dans les services de santé au travail, les infirmiers n'exercent pas tous avec le même niveau de formation et surtout n'ont pas le statut de salarié protégé contrairement aux médecins du travail.

Cette situation a pour conséquence de mettre en péril l'indépendance, l'autonomie et la déontologie, face à des pressions potentiellement subies de la part des employeurs ou des services de santé au travail.

Cette réforme suscite de nombreuses attentes au sein de notre profession et nous ne pouvons qu'exprimer notre grande déception.

Nous souhaitons que notre profession d'infirmier de santé au travail prenne la place dans un système de santé où la prévention est devenue l'objectif principal mis en avant à la fois par le Ministère du Travail et le Ministère de la Santé.

Le GIT se tient à votre disposition pour échanger sur la spécificité de notre pratique, de l'implication des IST dans le suivi de santé, de leur place au sein des futurs services de prévention et santé au travail ainsi que dans les entreprises.

Nadine Rauch,
Présidente du GIT





1) DGS-Urgent n°2021_22 : Approvisionnement des établissements de santé et prise en charge des patients à risque élevé d'évolution vers les formes graves

La spécialité pharmaceutique BAMLANIVIMAB 35 mg/mL, flacon de 20 mL, solution à diluer pour perfusion des laboratoires Eli Lilly SAS, en monothérapie est le premier anticorps monoclonal disponible en France, sous le statut d'ATU de cohorte, en semaine 8. Cet anticorps monoclonal viendra compléter les mesures thérapeutiques déjà mises en place pour traiter les patients susceptibles de développer des formes graves de la COVID-19. L'administration d'anticorps monoclonaux, ayant une activité neutralisante dirigée contre la protéine spicule du SARS-CoV-2 en empêchant la pénétration du virus dans les cellules et ainsi en luttant contre sa réplication pourrait neutraliser le virus à la phase précoce de l'infection.

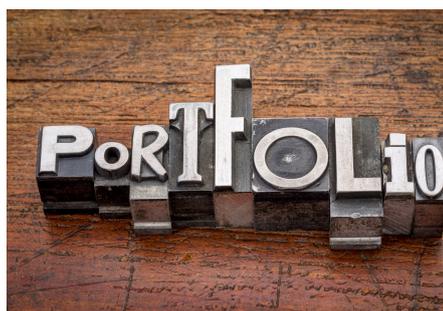
2) Le ministère a élargi la liste des personnes éligibles.

Précision des personnes éligibles à la vaccination, quels vaccins en fonction des pathologies, de l'âge ou de la profession.



[Plus d'informations ici](#)

3) Mise à jour du Portfolio vaccination à destination des soignants le 24/02/2021



[A lire ici](#)





Vaccination par les services de santé au travail

Cette semaine commencent les vaccinations des personnes entre 50 et 64 ans atteintes de comorbidités. Les services de santé au travail ont été inclus dans la campagne. Si certains services étaient prêts, d'autres se mettent encore au diapason. Les questions/réponses à ce sujet du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion: [à lire ici](#).

Pour vous aider également dans cette démarche, je vous transmets un exemple de questionnaire vaccination établi par un SSTI AST67).

	Questionnaire vaccination contre la COVID-19 Vaccin ASTRAZENNECA
1ère injection	
Patient	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Numéro de sécurité sociale :	
Consultation pré-vaccinale	
Avez-vous eu un test (PCR ou antigénique) positif au cours des trois derniers mois ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous de la fièvre ou des signes pouvant évoquer un COVID aujourd'hui ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous reçu un vaccin au cours des deux dernières semaines ? Si oui, lequel ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous déjà présenté des manifestations allergiques graves (œdème de Quincke, état de choc anaphylactique) <i>Vaccination contre-indiquée en cas d'allergie connue à un composant du vaccin (notamment le polyéthylène glycol)</i>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Présentez-vous des troubles de la coagulation (en particulier une baisse des plaquettes ou traitement anticoagulant : aspirine, Plavix®, Pradaxa®, Xarelto®, Eliquis®, Sintrom®, Coumadine®, Préviscan®) ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Êtes-vous enceinte ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Allaitiez-vous ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous été en contact avec un cas confirmé dans les 7 derniers jours ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Vaccination (à remplir par le professionnel de santé)	
Recommandation de report de la vaccination :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, précisez la raison :	
<input type="checkbox"/> Femme enceinte et/ou allaitement	<input type="checkbox"/> Maladie auto-immunes évolutives en poussée aiguë
Vaccination(s) autres(s) dans les dernières semaines Date(s) de réalisation : / /	
<input type="checkbox"/> ATCD de COVID de moins de 3 mois	<input checked="" type="checkbox"/> Non éligible à la vaccination
Date et heure de vaccination	
Nom du vaccin : ASTRAZENNECA Numéro de lot :	
Site d'injection :	Droit <input type="checkbox"/> Gauche <input type="checkbox"/>
Date de la 2 ^{ème} injection : / /	


Questionnaire vaccination contre la COVID-19
Vaccin ASTRAZENNECA
Patient

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Consultation pré-vaccinale

Avez-vous eu un test (PCR ou antigénique) positif depuis la 1 ^{ère} injection ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous de la fièvre ou des signes pouvant évoquer un COVID aujourd'hui ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous reçu un vaccin au cours des deux dernières semaines (hors vaccin de la COVID-19) ? Si oui, lequel ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous déjà présenté des manifestations allergiques graves (œdème de Quincke, état de choc anaphylactique) <i>Vaccination contre-indiquée en cas d'allergie connue à un composant du vaccin (notamment le polyéthylène glycol)</i>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Présentez-vous des troubles de la coagulation (en particulier une baisse des plaquettes ou traitement anticoagulant : aspirine, Plavix®, Pradaxa®, Xarelto®, Eliquis®, Sintrom®, Coumadine®, Préviscan®) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Êtes-vous enceinte ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Allaitiez-vous ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous été en contact avec un cas confirmé dans les 7 derniers jours ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une réaction lors de la 1 ^{ère} injection ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Vaccination (à remplir par le professionnel de santé)

Recommandation de report de la vaccination : Oui Non

Si oui, précisez la raison :

Femme enceinte et/ou allaitement Maladie auto-immunes évolutives en poussée aiguë

Vaccination(s) autres(s) dans les dernières semaines Date(s) de réalisation : / /

ATCD de COVID de moins de 3 mois Non éligible à la vaccination

Date et heure de vaccination

Nom du vaccin : ASTRAZENNECA Numéro de lot :

Site d'injection : Droit Gauche

Vous trouverez en PDF un fichier pour obtenir votre carte e-cps, afin de saisir les vaccinations réalisées sur la plateforme en ligne Vaccin Covid.

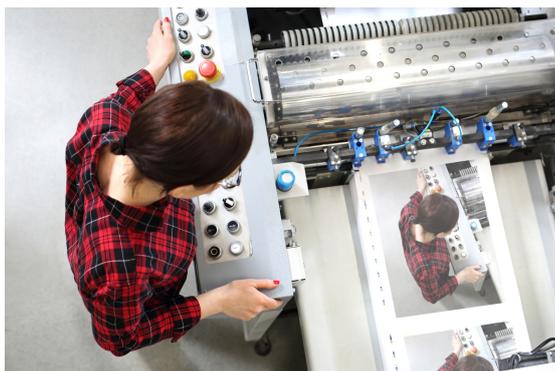


1) L'INRS sort une brochure de 24 pages concernant l'environnement sonore en bureaux ouverts : évaluation de la gêne et démarche d'amélioration. Démarche de prévention

Travailler en bureau ouvert, c'est être soumis à un environnement sonore généré par le collectif et les équipements de travail. Cet environnement peut être gênant et avoir des conséquences néfastes sur la santé des salariés comme sur la performance de l'entreprise. Comment évaluer la gêne ? Comment faire un état des lieux du ressenti des salariés ? Comment intégrer l'activité des salariés à l'analyse de la situation ? Comment estimer la qualité acoustique d'un bureau ouvert ? Quelles solutions envisager ? Cette brochure présente une démarche progressive qui débute par une simple observation de l'environnement de travail pour se terminer par une évaluation acoustique effectuée par un expert. À chaque étape de la démarche, des pistes de progrès sont proposées.



2) Industries graphiques: l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS proposent une nouvelle offre de prévention des risques au travail



[A lire ici](#)



3) ENQUÊTE RÉGIONALE ARRÊTS DE TRAVAIL ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE ANNÉE 2020

Les résultats 2020 portent sur 2 763 questionnaires recueillis avec la participation de 131 médecins du travail des services de santé au travail des Hauts-de-France et de la MSA 59/62. L'étude montre l'importance d'une visite de reprise réalisée par le médecin du travail. L'étude met en exergue des points de progression pour la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi.



[A lire ici](#)

4) Recommandations formation SST (PDF).

Les recommandations d'organisation des #formations #SST-#APS ont été mises à jour le 25 février 2021. Les modifications portent principalement sur les recommandations générales (1), la gestion des dispositifs de protection (3) ainsi que sur l'organisation des MAC formateurs (5)



3) ARS Grand-Est se lance sur les ondes!

Première émission radiophonique "ARS LE MAG " via Troyes Aube Radio pour l'ARS Grand-Est.

Le thème: Dispositif Covisoins et la lutte anti-Covid.



[Le replay ici](#)

4) Enquête télétravail par l'ANACT-ARACT

L'Anact lance une nouvelle enquête en ligne pour mieux appréhender les enjeux posés par le télétravail en temps de crise. Il s'agit pour l'institution de prévention de mesurer l'évolution des pratiques depuis la précédente enquête, menée en avril 2020, de vérifier l'impact du télétravail sur l'organisation du travail et le management, d'identifier des pistes d'amélioration. Le questionnaire se remplit en 10 minutes.

[A voir ici](#)

